

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de La Seine-Maritime

Commune de GOUY

Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2024

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les remarques qu'ils ont à faire sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-32 : LUDISPORT 2024-2025

Le dossier sera envoyé le 1^{er} juillet 2024.

Etant donné que les activités du Ludisport l'année scolaire 2023/2024 ont été une réussite. Monsieur le Maire propose sa reconduction. Comme l'an passé, ce dispositif se déroulera en période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 12 h 30.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de reconduire à l'unanimité l'activité Ludisport pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention

2024-33 : DELIBERATION PORTANT SUR LES REPRESENTANTS DE L'ADAS 76

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux départs de M. LEMELLE et de Mme FORTIN, il convient de redéfinir les représentants de la commune au sein de l'association ADAS 76.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

Les représentants de la commune pour l'ADAS 76 sont :

- Monsieur BREUGNOT Jean-Pierre comme le représentant de la collectivité
- Monsieur LE MAROIS Sébastien comme le représentant des élus
- Mme LEGOIS Mélanie comme la représentante du personnel

2024-34 : DECLARATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2024

Chaque année la commune de Gouy met en œuvre des opérations de classement et de déclassement du domaine public communal.

Vu : - le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29
- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.

- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 7 955 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le linéaire de voirie communale à 7 955 mètres linéaires.
- autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2024.

Point sur le PPRI (Plan de Prévention es risques naturels d'Inondation)

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décide de reporter la phase d'établissement des règles en septembre en raison des élections.

Point sur Seine à Vélo

L'objectif du projet est de permettre l'utilisation du vélo de Paris au Havre.

Il faudra effectuer un tracé le long de la Seine jusqu'au rond-point de Port St Ouen, Belbeuf, Côte Jorre.

Point sur la rentrée scolaire 2024-2025

Après de nouvelles inscriptions pour la rentrée 2024/2025 nous comptons au total 84 enfants, nous attendons encore un retour pour un élève supplémentaire.

Les classes seront répartis de plusieurs niveaux avec différents courts doubles.

Après discussion des informations et des questions diverses, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Mme MEISSE-HAMEL Delphine
Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Delphine Meisse-Hamel', is written over the printed name of the secretary.

